

# *Compte-rendu du Conseil Municipal*

## *Séance du Lundi 12 Octobre 2009 à 21 h*

*Présents :*

*Mesdames GOUTTE, BERNAUD, BODEÏ et HERAUD.*

*Messieurs BERNARD, HILARION, ODIN, BOUSSARD, BRILAUD, GABORIT, MARENDIA, MICHEL, MIGLIORINI, PONTACQ et RIVIERE.*

*Secrétaire de séance :*

*Monsieur BOUSSARD.*

*Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 Septembre 2009 est adopté à l'unanimité.*

### ***1. Travaux d'extension du lagunage***

*Madame le Maire remercie vivement Monsieur RIVIERE pour le remarquable travail qui fut le sien dans le suivi de ce chantier. Monsieur RIVIERE procède à un rapide exposé sur le déroulement des opérations d'extension du lagunage.*

*Il précise que les travaux "de gros œuvre" se sont bien déroulés dans l'ensemble mais qu'il y a eu beaucoup de problèmes dans les travaux de finition, notamment sur des pompes montées à l'envers. Plusieurs pannes ont été détectées il y a une quinzaine de jours, l'ayant contraint notamment à plusieurs interventions sur site pendant un week-end avec un employé communal. Une nouvelle panne a été signalée aujourd'hui. Il subsiste également de nombreuses imperfections concernant la clôture, les regards, le portail ainsi que sur la nature du remblai ayant entraîné un affaissement des pompes. Il émet également des réserves sur l'étanchéité des bassins. Il regrette le manque d'efficacité du Cabinet MERLIN dont la prestation d'ensemble lui semble très décevante.*

*Il demande que des réserves soient inscrites sur tous ces points lors de la réception du chantier qui aura connu un retard total d'environ un mois par rapport aux prévisions.*

### ***2. Décisions modificatives***

*Monsieur BERNARD expose que 2 décisions modificatives sont soumises au vote du Conseil.*

Concernant le budget "assainissement", il s'agit de permettre le paiement de quelques factures de travaux supplémentaires, notamment des factures d'entretien, pour l'extension du lagunage. Une somme de 4.000 € est nécessaire pour cela.

A l'unanimité, le Conseil décide de prélever la somme de 4.000 € sur le poste "dépendances imprévues" et d'affecter la même somme au compte 61-52 (entretien - réparations).

Concernant le budget "développement économique", Monsieur BERNARD rappelle que le principe d'une étude de faisabilité, sous l'égide de la Chambre des Métiers, a été décidée pour le projet de fonds de commerce de coiffure et ce, pour un moment d'environ 2 000 €. Parallèlement, il s'avère que les travaux de remise en état de la boulangerie, suite au départ de Monsieur BAFFOIGNE, s'avèrent moins importants que prévus et ce, pour un moment sensiblement équivalent. La somme de 2.000 € pourrait donc être prélevée sur le poste "entretien bâtiments" en section de fonctionnement et être virée en section d'investissement. Il faut donc réaliser une opération d'ordre en ce sens.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de diminuer en section de fonctionnement le poste "entretien bâtiments" d'une somme de 2.000 € et d'augmenter, de la même somme, le virement à la section d'investissement.

De même, pour la section d'investissement, le Conseil décide, à l'unanimité, de constater en recettes l'augmentation du virement de la section de fonctionnement à hauteur de 2.000 € et de pourvoir d'un même montant le poste "Etudes" (compte 20-31).

Monsieur BERNARD en profite pour procéder à un rapide compte-rendu de l'avancement du dossier "salon de coiffure". Une réunion a eu lieu le 24 septembre 2009 en présence de Monsieur ZARUBA, architecte en charge de ce projet et de Madame BOULAY, porteuse de ce projet commercial. Monsieur ZARUBA a livré ses premières réflexions: le salon de coiffure pourrait être aménagé au rez-de-chaussée côté place, un appartement pourrait être prévu à l'étage ainsi qu'un local indépendant donnant sur l'arrière du bâtiment pouvant servir comme local de rangement ou pour une activité tertiaire, type profession libérale par exemple. Une prochaine réunion aura lieu le 26 octobre 2009 à 14 h 30.

La Chambre des Métiers doit également se prononcer prochainement sur l'évaluation financière du projet.

### **3. Alertes téléphoniques : demande de subvention**

*Madame le Maire rappelle qu'une note explicative a été remise à chaque foyer lors de la distribution du dernier journal municipal. Il était demandé une réponse en cas de volonté d'être inscrit sur le fichier des personnes à prévenir en cas d'alertes. Le taux de retours positifs est important, ce qui démontre que ce système correspond bien à une réelle attente des Plassacais. Une subvention peut être demandée dans le cadre du dispositif "F.E.D.E.R".*

*Le Conseil décide, à l'unanimité, de demander une subvention dans le cadre du dispositif "F.E.D.E.R" pour la mise en place du système d'alertes téléphoniques et mandate Madame le Maire pour procéder aux formalités nécessaires en ce sens.*

#### **4. Bâtiments communaux : mission d'architecture**

*Monsieur BOUSSARD rappelle qu'une réunion s'est récemment tenue avec les responsables associatifs concernés au sujet de l'avenir de certains bâtiments communaux qui ne respectent pas les normes indispensables en matière de sécurité, d'accessibilité pour les personnes handicapées et d'économies d'énergie à savoir la maison des associations, l'ancien dancing et la forge. De cette réunion, 2 projets ont été retenus.*

*D'abord, un aménagement rapide et sommaire de la forge pourrait permettre d'accueillir les classes du patrimoine dès l'année prochaine. En effet, l'ancien dancing ne peut plus accueillir du public et doit rapidement se limiter à un usage de rangement voir même être détruit.*

*Concernant la maison des associations, il n'est pas envisagé de se séparer de ce bâtiment, comme Mr ZARUBA, architecte, l'avait suggéré. En revanche, il pourrait être mis à l'étude un projet d'extension de ce bâtiment. Celle-ci pourrait se composer d'une ou de deux grandes salles pour un usage collectif et de quelques petites pièces pouvant servir de bureaux ou de salles de rangement. L'actuel bâtiment serait conservé et réservé à un usage de rangements ou de réserves. Il apparaît nécessaire de faire appel à un architecte pour ces 2 projets.*

*Le Conseil se montre intéressé pour faire réaliser rapidement une étude sur l'aménagement de la forge qui doit aboutir à des travaux sur l'année 2010 ainsi qu'une étude sur une possible extension de la maison des associations.*

*Il sera demandé à Monsieur ZARUBA de faire parvenir au plus vite un devis estimatif de ces travaux pour être soumis au Conseil lors d'une prochaine réunion. Contacter d'autres architectes s'avérera peut être indispensable.*

## **5. Exonérations fiscales**

Monsieur BERNARD informe le Conseil que la commune pourrait, conformément aux diverses dispositions légales, décider de s'engager dans une démarche de développement durable en proposant des exonérations fiscales pour les Plassacais qui réaliseraient à leur domicile des travaux liés aux économies d'énergie, comme la pose de panneaux photovoltaïques par exemple. Cela pourrait se traduire par une exonération partielle (50 %) ou totale de la part communale de la taxe foncière pour les logements achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 et ce, sur une durée de 5 ans. Il faut, en tout état de cause, avoir réalisé des travaux d'un montant d'au moins 10.000 € l'année précédente ou d'un montant de 15.000 € sur les 3 années précédentes. Si un dossier a été accepté, son bénéficiaire ne peut pas en solliciter un autre avant une période de 10 ans. Il n'existe aucune condition de revenus. Certains élus pensent qu'une exonération de 50 % est supportable financièrement pour la commune et constituerait un geste fort ainsi qu'une bonne incitation pour les économies d'énergie. D'autres élus estiment que s'engager dans une telle démarche est hasardeux tant que l'on ne connaît pas le nombre de demandes possibles et qu'il n'appartient pas aux communes d'intervenir dans ce domaine.

Puis il est procédé vote.

Pour une exonération de 50 % : Messieurs HILARION, PONTACQ, ODIN et BERNARD.

Contre : Madames GOUTTE, BODEI, BERNAUD et HERAUD, Messieurs GABORIT, RIVIERE, MICHEL, BOUSSARD, MARENDA.

Abstentions : Messieurs BRILLAUD et MIGLIORINI.

Le projet d'exonération tel qu'expliqué ci-dessus est donc rejeté à la majorité.

Monsieur BERNARD expose également au Conseil que des exonérations pourraient, sur le même principe, être accordées sur la taxe foncière sur le non bâti (pouvant atteindre la totalité de la part communale) pour les agriculteurs et viticulteurs s'engageant dans une démarche d'agriculture biologique. A l'unanimité, le projet est rejeté par le Conseil.

Monsieur BERNARD signale également au Conseil la possibilité d'étendre le paiement de la taxe d'habitation aux logements vacants pour inciter les propriétaires à louer ces logements. Il y aurait sur la commune 16 logements vacants depuis plus de 5 ans.

Le Conseil décide, à l'unanimité, qu'il est préférable de contacter d'abord les propriétaires de ces biens immobiliers vacants afin de les inciter à engager des travaux de remise en état dans un but de location. L'extension de l'application de

la taxe d'habitation pour ces logements pourrait être évoquée si cette démarche s'avérait vaine.

Monsieur BRILLAUD précise que, si cette dernière mesure venait à être appliquée, générant donc des recettes supplémentaires pour la commune, il pourrait revoir sa position concernant les exonérations sur les travaux liés aux économies d'énergie.

## **6. Nouveau périmètre d'une communauté de communes regroupant les 13 communes du canton de Blaye : acceptation de la fusion et du projet de statuts et élection des délégués communautaires**

Madame le Maire rappelle qu'à la suite de l'arrêté de Monsieur le Préfet, les communes doivent se prononcer sur ces points avant le 17 Décembre, la fusion prenant alors effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Mademoiselle BODEI intervient pour rappeler qu'il s'agit d'une fusion de 2 structures à fiscalité et à structure différentes et regrette le manque d'informations et de réunions de la part des services de l'Etat. Elle estime également que le projet de statuts soumis au vote comporte quelques imperfections et qu'il doit être corrigé.

Monsieur ODIN indique qu'il est favorable à cette fusion mais pas avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011, car de nombreuses incertitudes subsistent toujours et que plusieurs points doivent être éclaircis avant de s'engager dans cette fusion (T.E.O.M., fiscalité additionnelle, statuts des agents de l'actuelle C.C.B. .. etc.).

Madame le Maire rappelle que les statuts proposés et soumis au vote ont été signés par le Président de la C.C.B.

Monsieur MICHEL prend la parole pour procéder à un historique de la C.C.B. Il s'étonne que l'on puisse critiquer le projet de statuts puisque que ce sont pratiquement les mêmes que ceux de l'actuelle C.C.B. et qu'ils n'ont jamais posé le moindre problème.

Selon lui, rien ne s'oppose à la réalisation rapide de cette fusion que tout le monde espère au final.

Monsieur BRILLAUD considère que ces statuts sont, malgré tout, à revoir et qu'il faudrait définir un projet global avant de s'engager dans une fusion. Il souhaite également que la cellule de coopération continue de travailler afin d'aborder les points encore non réglés.

Monsieur BOUSSARD estime que la situation est très obscure et peu propice à un vote. Il pense que la question pourrait être renvoyée à une prochaine audience.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de reporter le vote à une prochaine réunion du Conseil et manifeste le souhait qu'une réunion soit rapidement organisée avec Monsieur VILLAR, Président de la C.C.B, Monsieur ROTURIER, Président du SIVOM du Pays Blayais, et Monsieur LORIAUD, Conseiller Général et responsable de la cellule de coopération.

Madame le Maire s'engage à contacter dès le lendemain Monsieur LORIAUD pour lui faire part de la demande du Conseil.

## **7. Questions diverses**

➤ **Musée** : Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a obtenu un rendez-vous avec Monsieur MADRELLE, Président du Conseil Général, suite à l'envoi de son courrier, quelque peu inquiétant, concernant l'avenir des classes du Patrimoine et celui des 4 animatrices travaillant sur le site de la villa. Elle se montre confiante sur le futur et espère toujours l'aide du Conseil Général pour la poursuite de ces activités.

➤ **A.C.C.A.** : l'association demande à ce que la commune puisse mettre à sa disposition la maison « SAQUARY » et qu'un partenariat puisse s'instaurer sur la remise en état de ce bâtiment. La commune pourrait prendre à sa charge les matériaux et l'association pourrait effectuer les travaux. La question est renvoyée en commission pour étude. Il faudra également tenir compte du projet de « jardins familiaux ». Monsieur BRILLAUD estime intéressant de conserver l'idée d'une "zone verte".

➤ **Acquisition parcelle** : Monsieur et Madame GEDON ont fait parvenir une proposition d'achat de la parcelle cadastrée no 1814. La question est renvoyée en commission pour examen.

➤ **S.I.A.R.** : La réunion concernant le problème des inondations au Port a eu lieu le 15 septembre en présence de Monsieur le Sous-Préfet. L'étude est en cours. Il faut en attendre les conclusions.

➤ **Salle polyvalente** : Il est proposé de compléter le règlement d'utilisation de la salle polyvalente afin d'y inclure la nécessité de procéder au tri sélectif pour les déchets et d'y insister sur le nettoyage des tables et des chaises.

➤ **Travaux** : Monsieur ODIN remet la fiche des travaux récemment réalisés par les Services Techniques. Il demande à Madame le Maire d'intervenir auprès de Monsieur COURREAU qui n'a pas remis depuis longtemps sa propre fiche de travaux.

➤ **Columbarium** : Les travaux devraient être terminés dans les tous prochains jours.

➤ **Ecoles** : Madame le Maire évoque les difficultés rencontrées avec un agent communal travaillant à l'Ecole. Cet agent, après plusieurs arrêts de travail, s'est mis en « congé sabbatique ». Un courrier lui a été adressé sous la forme "accusé avec avis de réception" mais en vain à ce jour. Il y a donc un employé en moins actuellement à l'Ecole.

Le Conseil estime que des sanctions pourraient être envisagées. Des difficultés sont également apparues avec un autre agent concernant un décompte d'heures supplémentaires.

➤ **Dossier « noms de rues »** : Monsieur BRILLAUD évoque la poursuite du travail. Toutes les fiches ont été traitées. Une réunion est programmée en Novembre puis un nouveau déplacement sera demandé aux élus pour nouvelles vérifications.

➤ **Bibliothèque** : Mademoiselle BERNAUD évoque la possibilité d'ouvrir une bibliothèque avec les ouvrages dont la commune est propriétaire. Il est décidé de faire appel à candidature dans le prochain journal municipal.

➤ **Port** : Monsieur RIVIERE reproche à Monsieur BERNARD d'avoir commandé des travaux de nettoyage avec fauchage des roseaux autour du Port alors que ces travaux, parfaitement inutiles selon lui, n'étaient pas préconisés par les services compétents et que leur coût (environ 1.400 €) aurait nécessité une discussion en Conseil et, tout au moins, en commission. Monsieur BERNARD déclare regretter l'attitude de Monsieur RIVIERE, lui reprochant d'exposer ce genre de problèmes en public alors qu'il l'a rencontré à plusieurs reprises ces derniers jours sans lui en parler. Il déclare également que ces travaux avaient été prévus depuis longtemps et qu'il n'y avait aucune obligation d'en débattre en Conseil.

➤ **Chiens errants** : Monsieur RIVIERE demande si la morgue ne pourrait pas être aménagée, même de manière sommaire, pour accueillir les chiens errants. La question est renvoyée pour étude en commission.

➤ **Plan local de Sauvegarde** : Monsieur GABORIT signale qu'une réunion s'est tenue le 6 octobre. Cela aboutira prochainement à la rédaction d'un document avec présentation d'un organigramme, de notes ainsi que d'un schéma d'aménagement et d'utilisation de la salle polyvalente en cas de crise.

➤ **P.L.U.** : Mademoiselle BODEI signale qu'un projet de cahier des charges est élaboré. Une réunion se tiendra le 29 octobre à 18 heures 30 pour validation. Elle demande que les éventuelles remarques lui soient adressées dès que possible pour pris en compte.

➤ **Associations** : La traditionnelle réunion avec les associations, concernant notamment le planning des manifestations et les réservations des salles municipales aura lieu le vendredi 16 octobre à 21 heures.

➤ **Ecoles Multisports** : Monsieur BOUSSARD évoque le démarrage des écoles multisports. Afin d'atteindre le plus d'enfants possibles, il est envisagé de les déplacer du mardi (journée de soutien scolaire) au jeudi.

La séance est levée à 23 heures 30.